

Charte d'utilisation du service GDM-OPT

- Le service est accessible aux utilisateurs autorisés membres d'un organisme tutelle du pôle ForM@Ter et de l'IR Data Terra.
- Chaque utilisateur autorisé dispose d'un quota de calcul a priori, indiqué sur l'interface du service accessible depuis le portail ForM@Ter. Si besoin, ce quota pourra être modifié après avis du responsable scientifique.
- Le responsable scientifique de l'infrastructure de calcul (Unistra-EOST/A2S) où sont générés les produits a la mission de gérer les flux des demandes en fonction des capacités et des taux d'occupation. En cas de besoin, il peut s'appuyer sur le « groupe optique » commun ForM@Ter et Theia pour décider de priorités. En cas de conflit éventuel, c'est ce groupe qui sera saisi.
- Toute publication utilisant un résultat obtenu via le service doit comporter obligatoirement une mention au service GDM-OPT du pôle ForM@Ter. Par exemple, en français « Cette publication s'est appuyée sur le service à la demande GDM-OPT développé et opéré par le pôle de données et de services ForM@Ter, composante de l'Infrastructure de Recherche Data Terra », et en anglais « This publication is based on the GDM-OPT webservice developed and performed by ForM@Ter, Solid Earth component of the Data Terra Research Infrasctructure ».

